

# **L'Union des cultivateurs franco-ontariens**

## **États financiers**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

---

### **Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>2 - 4</b>
<b>États financiers</b>	
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13



Tél./Tel: 613-443-5201  
Télec./Fax: 613-443-2538  
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP  
991 chemin Limoges Road  
C.P./PO Box 128  
Embrun ON K0A 1W0 Canada

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Aux membres de  
L'Union des cultivateurs franco-ontariens**

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens (l'« Union »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Union tire des produits de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Union et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2022 et 2021 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2022 et 2021. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Union;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Union à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*BDO Canada s.r.l./LLP*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)  
le 23 mars 2023

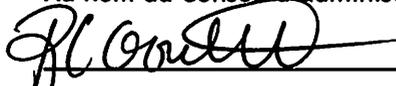
BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, une société canadienne à responsabilité limitée/société en nom collectif à responsabilité limitée, est membre de BDO International Limited, société de droit anglais, et fait partie du réseau international de sociétés membres indépendantes BDO.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de la situation financière**

31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2022	2021
<b>Actif</b>				
<b>Court terme</b>				
Encaisse	100 861 \$	3 734 \$	104 595 \$	62 172 \$
Placements (Note 2)	101 884	52 445	154 329	154 075
Comptes clients	17 337	-	17 337	1 200
Frais payés d'avance	1 972	-	1 972	2 178
À recevoir de la FERCA	146 830	-	146 830	150 747
À recevoir (à payer) inter fonds	12 539	(12 539)	-	-
	<b>381 423 \$</b>	<b>43 640 \$</b>	<b>425 063 \$</b>	<b>370 372 \$</b>
<b>Passif et Actif net</b>				
<b>Court terme</b>				
Créditeurs et frais courus (Note 4)	16 716 \$	- \$	16 716 \$	14 592 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (Note 5)	40 000	-	40 000	-
	<b>56 716</b>	<b>-</b>	<b>56 716</b>	<b>14 592</b>
Dette à long terme (Note 5)	-	-	-	40 000
	<b>56 716</b>	<b>-</b>	<b>56 716</b>	<b>54 592</b>
<b>Garantie (Note 8)</b>				
<b>Actif net</b>				
Grevé d'affectations internes	-	43 640	43 640	52 450
Non affecté	324 707	-	324 707	263 330
	<b>324 707</b>	<b>43 640</b>	<b>368 347</b>	<b>315 780</b>
	<b>381 423 \$</b>	<b>43 640 \$</b>	<b>425 063 \$</b>	<b>370 372 \$</b>

Au nom du Conseil d'administration:



Administrateur

Administrateur

**L'Union des cultivateurs franco-ontariens**  
**État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2022	2021
Solde, début de l'exercice	263 330 \$	52 450 \$	315 780 \$	290 956 \$
Excédent des produits sur les charges	61 377	(8 810)	52 567	24 824
<b>Solde, fin de l'exercice</b>	<b>324 707 \$</b>	<b>43 640 \$</b>	<b>368 347 \$</b>	<b>315 780 \$</b>

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Produits</b>		
Financement stable (Note 6)	168 102 \$	154 442 \$
Revenus de projets (Note 7)	84 655	61 369
Revenus de traduction	-	16 224
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	15 025	44 661
Revenus d'intérêts	463	481
Frais d'administration (Note 11)	900	32 195
	269 145	309 372
<b>Charges</b>		
Association et souscriptions	3 660	4 269
Assurances	3 108	2 837
Bourses	9 000	12 000
Dons	1 175	-
Entretien et réparations	-	900
Formation	-	5 291
Frais bancaires	287	270
Frais de bureau et fournitures	2 370	4 729
Frais de déplacements et d'hébergement	2 095	1 268
Frais de réunions et de locaux	582	305
Honoraires professionnels et frais de consultants	16 787	79 063
Loyer	2 873	5 564
Publicité et promotion	508	5 393
Salaires et avantages sociaux	170 791	159 750
Téléphone	3 342	2 909
	216 578	284 548
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>52 567 \$</b>	<b>24 824 \$</b>

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, membres et autres	252 545 \$	307 690 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(214 248)	(297 292)
Intérêts reçus	463	481
	<b>38 760</b>	<b>10 879</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Augmentation du dépôt à terme	(254)	(52 749)
Avance à la FERCA	3 917	(4 221)
	<b>3 663</b>	<b>(56 970)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>42 423</b>	<b>(46 091)</b>
<b>Encaisse, début de l'exercice</b>	<b>62 172</b>	<b>108 263</b>
<b>Encaisse, fin de l'exercice</b>	<b>104 595 \$</b>	<b>62 172 \$</b>

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires

31 décembre 2022

---

### 1. Méthodes comptables

**Statut et objectif de l'organisme** L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.

**Référentiel comptable** L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Comptabilité par fonds** Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'Union. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'Union sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne présente seulement les ressources afférent à la relève agricole franco-ontarienne. L'objectif de ce fonds est de favoriser le démarrage, l'établissement et le développement des entreprises agricoles francophones en Ontario. La gestion du fonds est effectuée par la FFO. Seuls les intérêts générés par le fonds peuvent être utilisés par l'Union pour être versés sous forme de bourses d'étude et de formation à des étudiants et entrepreneurs. Le montant de capital accumulé dans le fonds n'est pas accessible, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

**Comptabilisation des produits** L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de projets, les revenus de traduction et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires

31 décembre 2022

---

### 1. Méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers Évaluation initiale et ultérieure

L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

#### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

#### Apports reçus sous forme de services

L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Union.

---

### 2. Placements

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Épargnes rachetables, 0,35%, échéant en mai 2023.	101 884 \$	-
Épargnes rachetables, 0,30%, échus au cours de l'exercice.	-	101 630
Fonds fiduciaire, portant intérêts à des taux variables, échéant en novembre 2024	52 445	52 445
	<u>154 329 \$</u>	<u>154 075 \$</u>

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

**31 décembre 2022**

---

### 3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'Union est le suivant :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ordinateurs	<u>13 880 \$</u>	<u>13 880 \$</u>

---

### 4. Crédoeurs et frais courus

Le poste crédoeurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 2 951\$ (2021 - 2 422\$).

---

### 5. Dette à long terme

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Caisse Desjardins Ontario</b> Emprunt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêts, échéant en décembre 2023. Les modalités de l'emprunt stipule que, en cas de remboursement après décembre 2023, le montant à rembourser sera 60 000\$.	40 000 \$	40 000 \$
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	-
	<u>- \$</u>	<u>40 000 \$</u>

---

### 6. Financement stable

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	13 934 \$	14 215 \$
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	148 815	134 950
Union Nationale des Fermiers (UNF)	<u>5 353</u>	<u>5 277</u>
	<u>168 102 \$</u>	<u>154 442 \$</u>

---

---

## L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2022

---

### 7. Revenus de projets

	2022	2021
Patrimoine Canadien	30 000 \$	30 000 \$
Fédération de la jeunesse canadienne-française	15 000	-
Jeunesse Canada au travail	15 480	-
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	3 000	7 526
Contributions au Fonds de la relève agricole franco-ontarienne	1 175	17 018
Autres	20 000	6 825
	<b>84 655 \$</b>	<b>61 369 \$</b>

---

### 8. Garantie

L'Union s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la Ferme d'éducation et de recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme sous contrôle, pour un montant maximum de 150 000\$. Le solde des facilités de crédit au 31 décembre 2022 était de 1 801 029\$ (2021 - 1 805 858\$). Les facilités de crédit étaient en règle au 31 décembre 2022 et l'ont été au cours de l'année.

---

### 9. Dépendance économique

L'Union obtient environ 56% (2021 - 46%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'Union ne peut le remplacer, l'Union ne pourra pas continuer ses opérations au niveau actuel.

---

---

# L'Union des cultivateurs franco-ontariens

## Notes complémentaires

31 décembre 2022

---

### 10. Instruments financiers

#### Risque de crédit

L'Union est exposé au risque de crédit lié à ses comptes clients et la somme à recevoir de la FERCA. L'Union consent du crédit aux organismes apparentés dans le cours normal de ses activités.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

---

### 11. Organisme sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration d'Agricom.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est exonérée d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2022 et 2021 sont les suivants:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>État de la situation financière</b>		
Actif	64 153 \$	35 680 \$
Passif	70 717 \$	43 326 \$
Actif net	(6 564)\$	(7 646)\$
<b>État des résultats</b>		
Produits	121 117 \$	160 956 \$
Charges	120 035 \$	255 629 \$
<b>État des flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	33 711 \$	(85 327)\$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration d'Agricom pour une somme totale de -\$ (2021 - 27 960\$). Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2022.